



15ème législature

Question N° : 3438	De M. M'jid El Guerrab (Non inscrit - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Armées
Rubrique > défense	Tête d'analyse > Hélicoptère porteur du missile anti-navire léger (ANL)	Analyse > Hélicoptère porteur du missile anti-navire léger (ANL).
Question publiée au JO le : 05/12/2017 Réponse publiée au JO le : 06/02/2018 page : 958		

Texte de la question

M. M'jid El Guerrab appelle l'attention de Mme la ministre des armées sur l'hélicoptère porteur du missile anti-navire léger (ANL), développé en commun avec les alliés britanniques. Alors que les frégates de premier rang ne peuvent accueillir qu'un hélicoptère, et dans la mesure où l'hélicoptère NH90 Caïman Marine est polyvalent (lutte sous la mer, lutte anti-surface, lutte contre-terrorisme ou encore secours maritime), il souhaitait savoir s'il était envisageable de l'équiper du missile ANL pour y concentrer l'ensemble des capacités françaises.

Texte de la réponse

L'hélicoptère NFH 90 « Caïman marine » est un appareil de combat aéronaval polyvalent. Il peut ainsi accomplir des missions de lutte anti sous-marine lorsqu'il est mis en œuvre depuis une frégate anti sous-marine évoluant en escorte d'un groupe naval. Dans l'hypothèse d'une frégate opérant isolément, il est en mesure de contribuer à la lutte antinavire en élargissant la zone maritime contrôlée et en fournissant, le cas échéant, des solutions pour des tirs de missiles. Cet hélicoptère ne peut toutefois mener simultanément ces deux types de missions. Face à des menaces maritimes et terrestres, les performances du missile antinavire léger (ANL) conduisent à privilégier le recours à cet armement au titre de la réalisation de missions de protection et d'appui de forces navales engagées dans des opérations menées sur le littoral, telles des évacuations de ressortissants, des opérations spéciales ou des opérations amphibies. Les NFH 90 et leur frégate étant prioritairement mobilisés pour mener des missions de lutte anti sous-marine, le rôle de protection de surface et d'appui sera dévolu à l'hélicoptère léger équipé du missile ANL. S'agissant des opérations de contre-terrorisme maritime, le NFH 90 participera au transport des forces spéciales, tandis que les hélicoptères légers seront amenés à procurer l'appui armé permettant d'immobiliser un navire, si nécessaire en ayant recours à un missile ANL. La marine nationale envisage et privilégie en conséquence l'intégration du missile ANL sur des hélicoptères légers et notamment sur ceux de type HIL.